CAP - MÉTIERS DE LA COIFFURE

Modifiée le 20/10/2026

Contenus

- Réaliser des prestations de coiffure
- Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise
- Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique
- Mathématiques – Physique-chimie
- Education physique et sportive
- Langues vivantes
- Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)

Objectifs

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un professionnel qualifié dans :
- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de service et de produits.

Il gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

Conditions spécifiques et prérequis

Résultats attendus

- CAP - Métiers de la coiffure
- Diplôme Ministère de l'Education Nationale